

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 24 février 2009 à La Chapelle Saint-Martial

affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LUINAUD – SERVAZEIX – CORSET – ROUDIER – COLON – DESSEAUVE – HARTMAN – SIMONET – BELOTTI – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DENIS D. – JOUANNY – JONCA – TANTY – MEAUME – TAGAND – MARTIN – BONNET – TRUNDE – FOUCHET – ORTEGA – GUILLON – BUSSIÈRE – SUCHET – JUILLE – RICHARD – PICHON – FOURNERON – COSTE – GRENOUILLET – FOURNEL – LAINE – LAGROLLET – FAYADAS – SANGRELET – LESCURE – TRONCHE – CASIER – LARPIN – AUDOT – DESAGNAT – LABAR – MARGUERITAT – AUFAURE – ROUSSANGE – LECREURER – TRUBINO – LAPORTE – CHABREYRON.

Excusés : MM LAURENT – PETITCOULAUD – ESCOUBEYROU – LE DRAN – VERGNAUD – DURANTON – DAGOIS – AMEAUME – BOUCHY POMMIER – CRESPIEN – LAGRANGE – BRIGNOLI – DUMEYNIÉ – QUEHEN-VILLATTE – LAVAUD-GAUTHIER – BAUDRY – MERCIER – DEPATUREAUX – LACHENY – PAROUTY – BAYARD – AITA – COLLET – SERVIAT – VELLEINE – LABBE – SOUTON – BARBE – GAILLARD – DENIS G. – FRIC – ZANDVIËLT.

PRESENTATION DU POLE LOCAL D’ACCUEIL CIATE - CCBRV

Le PLA des Communautés de Communes Creuse Thaurion Gartempe et Bourganeuf – Royère de Vassivière accueille une nouvelle Chargée de mission, Julie GRANDPRAT. Elle présente aux Conseillers Communautaires un récapitulatif des missions du Pôle Local d’Accueil.

L’enjeu principal du PLA est d’enrayer la perte d’habitants, d’activités, d’emploi et de services sur nos territoires, en préservant l’existant et en favorisant de nouvelles installations.

Pour ce faire, une politique commune a été mise en place par la CCBRV et la CIATE, qui vise à maintenir et accueillir des familles, des actifs et des activités économiques sur le territoire, à travers le PLA. Le PLA est un service créé en septembre 2003, qui est une déclinaison territoriale de la politique régionale d’accueil (réseau de 10 PLA) et qui bénéficie de financements publics.

Cet outil a des missions qui lui sont propres, qui sont les suivantes :

- Construire et mobiliser le réseau de partenaires,
- Connaître les offres d’installation du territoire au niveau économique et tout ce qui a trait à la vie personnelle,
- Prospecter des porteurs de projet,
- Accompagner les porteurs de projet à travers un primo-accueil (porte d’entrée du territoire) ainsi que dans l’appui et le suivi de leur projet,
- Sensibiliser les acteurs locaux (élus et population).

Depuis 2003, le PLA a accompagné plus de 500 porteurs de projets, dont ¼ habitaient le territoire et ¾ résidaient hors territoire. Le PLA a contribué à l'installation de 92 nouveaux foyers, ce qui représente 276 nouveaux habitants. De plus, près de 100 créations et reprises d'activités ont été suivies par le PLA.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du Conseil du 27 janvier 2009. M. BUSSIERE s'exprime en disant qu'il n'est pas l'auteur de la remarque contenu dans la délibération relative à l'adoption des durées d'amortissement des immobilisations. Cette erreur est prise en compte, le compte-rendu sera modifié en remplaçant M. BUSSIERE par M. D. DENIS qui s'avère être le véritable intervenant.

Le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

DELEGATION AU BUREAU POUR LA PASSATION DES MARCHES DE 4 000 à 206 000 € HT

Le code des marchés publics vient d'être modifié par deux décrets en date du 19 décembre 2008 (décrets n° 2008-1355 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics et n°2008-1356 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics).

Le Président expose, dans ce nouveau cadre juridique, la nécessité de donner délégation permanente au Bureau pour la passation des marchés publics d'un montant compris entre 4 000 € HT et 206 000 € HT concernant les marchés de travaux mais aussi ceux de fournitures et de services. En l'état actuel des choses, c'est le Conseil Communautaire qui est habilité par la nouvelle loi à délibérer sur ces marchés. En effet, la Commission d'Appel d'Offres n'a plus lieu de se réunir pour les marchés compris entre 20 000 € et 206 000 € HT pour les marchés de fournitures et de 20 000 € à 5 150 000 € pour les marchés de travaux. Cependant, dans un souci de plus grande efficacité et notamment de rapidité pour le traitement des dossiers, et pour favoriser la transparence des procédures, **il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation permanente au Bureau pour préparer, passer et exécuter les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant compris entre 4 000 euros HT et 206 000 euros HT.**

A ce titre, il est proposé également d'associer les membres de la Commission d'Appel d'Offres au Bureau.

Le Président rendra compte au Conseil Communautaire des décisions du Bureau dès la séance plénière qui suivra la réunion de Bureau.

Pour rappel, lors de la séance du 15 avril 2008, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président à l'unanimité pour préparer, passer et exécuter les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 4000 euros HT.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 44 votes pour, 3 avis contraires et 2 abstentions.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE À MASGOT

Les offres retenues par le bureau pour la réalisation d'une signalétique à Masgot sont les suivantes :

PRESTATAIRE	Généralités Spécificités	Méthodologie	Délai	Références	Coût 26 500 HT
N°1 INTER SIGNAL	Fabricant Conseil Signalétique d'interprétation et mise en valeur du patrimoine sérigraphie	8 Bornes granit : 30 cm (560 € unité) Lave émaillée Totem accueil granit 5000 exemplaires Pose	2,5 mois	Circuits du patrimoine châteaux	Conception graphique : 2 450 € Réalisation technique : 16 181 € Dépliant : 525 € Total : 19 156 €
Analyse	Profil + Urbain				Matériel plus cher 800 €/ borne Pose chère : 4000€
N°2 TRACES ET PI	Conseil en tourisme Charte d'implantation (= objectifs à suivre en matière de design : milieu, intégration dans un produit touristique)	Panneau accueil 2 options : -standard (bois) - personnalisée (granit) 8 bornes granit 180 € unité Plaque en trespat (résine) Pose comprise	3 mois	FFRP Itinérance et pleine nature	Conception graphique : 3580 € Réalisation technique : 3500 € ou 5700 € Dépliant : 845 € Total : 13 040 € ou 15 225 €
Analyse	Connaît Masgot Approche de mise en tourisme	Matériel au sol lave émaillée coûteuse et pas adaptée au projet (logo)			Possibilité de travailler avec un marbrier localisé sur la Ciate.
N°3 DOUBLEVEBE	Création graphique Expographie ouvrages	8 bornes granit : 50 cm Plaque lave émaillée Panneau accueil : poteaux et plaque en bois	3 mois	Maisons de sites, centres d'interprétation, musées	Conception graphique : 6100 € Réalisation technique : 9 377 € TOTAL : 15 4 77 €
Analyse	Réa Très esthétique Approche environnementale Mr Freytet				Pas de détail des divers postes

Après analyse du tableau récapitulatif des offres par le Bureau, il apparaît que l'offre n°1 d'INTER SIGNAL est la plus onéreuse. L'offre n°2 de TRACES ET PI se révèle être la moins disante et offre l'avantage de pouvoir faire travailler un sous-traitant local sur la Commune de Fransèches pour la fabrication des bornes en granit. En outre, TRACES ET PI se révèle être spécialisé en conseil touristique, ce qui correspond au projet d'aménagement.

Enfin, l'entreprise DOUBLEVEBE est spécialisée en muséographie et scénographie, ce qui n'est pas particulièrement adapté au projet.

Sur avis du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de TRACES ET PI, et d'autoriser le Président à signer toute pièce afférente au marché. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TAILLE DE PIERRE A MASGOT

Cette délibération est reportée au prochain Conseil Communautaire. Le maître d'œuvre négocie actuellement avec les entreprises afin de faire baisser le coût des travaux. Par ailleurs, les frais relatifs à cette opération s'avèrent être plus élevés que prévu. Ceci est dû en partie à la modification du permis de construire. En effet, M. DELPRATO explique que le déplacement de l'endroit d'implantation de l'atelier occasionne des frais de terrassement et de raccordement électrique supplémentaires. En outre, l'installation d'un filtre à sable à cet emplacement, qui était prévu dans le cadre de la seconde tranche, engendre donc des coûts supplémentaires pour la première tranche. Ces coûts supplémentaires contribueront donc à réduire le montant des travaux de la seconde tranche.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE TOURNYOL A PONTARION

Les offres retenues par la commission d'appel d'offre concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble Tournyol à Pontarion sont les suivantes :

NOM DU BUREAU D'ETUDES	MONTANT DE L'OFFRE EN € H.T.	NOTE / 5	DELAI	NOTE / 5	REFERENCES	NOTE / 5	NOTE GENERALE / 5
1/ C. CORNEVIN P. BARNERIAS	10,6% DU MONTANT HT DES TRAVAUX, SOIT 28 991 €	3	14 MOIS	4	JEUNES DIPLOMES, PEU DE REFERENCES	3	3,33
2/ C. RIPP- MASSENDARI	32820	4	14 MOIS ENVIRON	3,5	REHABILITATIONS DE LOGEMENTS, PROJETS TOURISTIQUES	4	3,83
3/ C. SIRJACQUES	28 717,50 € (PAS LES ELEMENTS DANS LE DOSSIER, TRANSMIS A PART PAR MAIL)	1	16 MOIS (PAS LES ELEMENTS DANS LE DOSSIER, TRANSMIS A PART PAR MAIL)	1	REHABILITATIONS DE LOGEMENTS	3	1,66

4/ M. PELLERIN	32500	5	14 MOIS	4	REHABILITATIONS LOGEMENTS, SALLES LOISIRS, ORIENTE ENERGIES RENOUVELABLES)	4	4,33
5/ D. MAURY	PAS D'OFFRE FINANCIERE	0	PAS DE DELAIS PROPOSES	0	REHABILITATIONS COMMERCES; LOGEMENTS, TOURISME)	4	1,33
6/ GALLERAND- RIBEAUDEAU / PEITER	32820	4	PAS DE DELAIS PROPOSES	0	REHABILITATIONS COMMERCIALES, LOGEMENTS...	4	2,66
7/ ATELIER BODIN	32820	4	PAS DE DELAI GLOBAL DE REALISATION	1	VARIEES	4	3
8/ B. BAUDOIN	34050	2	PAS DE DELAI GLOBAL DE REALISATION	1	AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE COMMERCES ET BUREAUX	4	2,33
9/ M. MIAILLE / C. RENAUDIN	12,1% DU MONTANT HT DES TRAVAUX, SOIT 33 094 €	2	PAS DE DELAI GLOBAL DE REALISATION	1	VARIEES	4	2,33

Au vu des différentes offres proposées, il s'avère que l'offre 1 qui est la moins disante propose un pourcentage de rémunération en fonction du coût total des travaux. La Commission n'a pas trouvé cela souhaitable au vu de l'état actuel du bâtiment Tournyol, qui nécessite des travaux de réhabilitation importants, ce qui pourrait occasionner des surcoûts et donc augmenter la rémunération du Maître d'œuvre. Mr SUCHET s'exprime toutefois sur cette offre proposée par de jeunes architectes, en disant qu'il serait bon de les accompagner dans leur installation et leur développement.

Néanmoins, l'offre n°4 de Marc PELLERIN a retenu l'attention des membres de la Commission et semble réunir toutes les garanties par rapport aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de Marc PELLERIN pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'immeuble Tournyol à Pontarion.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer toute pièce afférente au marché.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'OUVERTURE D'UN ITINÉRAIRE DE LIAISON, L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE

La consultation concerne l'ouverture d'une liaison entre les boucles 32 et 11, l'entretien des 33 chemins de la Ciate, l'entretien du balisage des 38 boucles, la réalisation d'intervention d'urgence.

Concernant ce marché, seule l'entreprise d'insertion FELIM a répondu à la consultation. L'offre proposée est de 19 686,85 € HT, soit 23 545,47 TTC. L'offre comprend également un montant forfaitaire pour une intervention ponctuelle à la demande de 465,56 € HT soit 556,80 TTC la demi-journée.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'attribution du marché d'ouverture d'un itinéraire de liaison, l'entretien et le balisage des chemins de randonnée à l'entreprise FELIM pour un montant de 19 686,85 € HT.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

DELEGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ÉTUDE PREALABLE A LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Afin de prendre en compte pour les 5 à 10 ans à venir les difficultés de l'offre de soins du bassin de vie d'Ahun, les professionnels de santé et les élus d'Ahun sont convaincus de la nécessité d'étudier la création d'une maison de santé pluridisciplinaire. Cette maison de santé permettra d'offrir des soins courants à la population et de maintenir une offre de soins ambulatoire suffisante et de qualité dans cette zone. Cette démarche vise aussi à anticiper la cessation d'activités de plusieurs généralistes et à créer ainsi des conditions d'installation favorables à des médecins généralistes, mais aussi à des dentistes, kinésithérapeutes et infirmiers, nouveaux arrivants.

La création d'une maison de santé pluridisciplinaire permettrait :

- d'améliorer la qualité de l'exercice professionnel et la qualité de vie des soignants,
- de développer l'accessibilité, la coordination et la permanence des soins aux patients notamment des plus âgés domiciliés parfois à plus de 20 kilomètres des pôles structurants de GUERET et AUBUSSON mieux pourvus en matière de soins médicaux,
- de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé en créant des conditions de travail compatibles avec leur vie familiale. De nombreuses enquêtes nationales mettent en évidence que les futurs praticiens médicaux préfèrent exercer dans des structures pluralistes. De même, la féminisation de la profession de médecin généraliste accentue ce type de demande,
- à encourager, notamment l'installation durable des jeunes couples et jeunes retraités dans ce secteur, ces populations cherchant un maximum de services et notamment des services de soins médicaux ou paramédicaux pour eux et leurs enfants.

Afin de mener à bien ce projet, il apparaît nécessaire de lancer dans un premier temps une étude d'opportunité, en partenariat avec les collectivités locales, les professionnels de santé et leurs structures affiliées.

Concernant ce projet, un médecin d'Ahun a initié la réflexion, la Commune a ensuite déposé un dossier dans le cadre du Contrat de Pays Sud Creusoise. Par la suite, lors des ateliers de réflexion sur le bilan de la Ciate, l'opportunité du portage de ce projet par la Communauté de Communes a été évoquée. Le Bureau y a été favorable conformément à ses statuts et notamment en fonction de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire : « diagnostic en matière de services pour les personnes ».

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'étude d'opportunité sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à la Ciate.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC L'ASSOCIATION DU DOCTEUR JAMOT

La Ciate et l'association du Docteur Jamot travaillent actuellement sur les conditions du bail emphytéotique administratif, qui est la solution retenue pour la mise à disposition du local à l'association.

Les travaux de l'Espace Jamot seront bientôt terminés. Le local doit être mis à disposition de l'association des Amis du Docteur Jamot qui va en assurer l'animation et la gestion.

M.GUILLON revient sur les conditions de mise à disposition du local, en précisant que les modalités envisagées par le bureau lors de sa séance du 07 janvier 2009 ne pourront être appliquées. En effet, le bail commoda envisagé par le notaire ne peut s'appliquer ici. Dès lors, il convient de revenir sur la signature d'un bail emphytéotique administratif, qui apparaît mieux adapté au projet et qui faisait l'objet du protocole d'accord signé en 2005 avec l'association.

Une présentation est faite par M. GUILLON des principales clauses du bail, à savoir un bail d'une durée de 30 ans avec les clauses résolutives suivantes :

- En cas de dissolution de l'association
- En cas de changement de l'usage des locaux par l'association
- En cas de cessation par l'association de l'activité pour laquelle les locaux lui sont confiés
- En cas de non exécution par l'association de l'un quelconque de ses engagements. Ces engagements étant la promotion du travail du Docteur Jamot ; la création d'un lieu de mémoire, de sensibilisation et de recherche et l'organisation de rencontres, d'animations et de séminaires liés au Docteur Jamot.

En outre, les autres clauses de bail sont les suivantes :

- Un loyer annuel d'un euro symbolique,
- Les locaux loués pourront être mis à disposition d'autres associations de façon ponctuelle et temporaire pour des manifestations ou animations sur demande préalable à l'association et à la Ciate,
- La taxe foncière restera à la charge du bailleur,

Une question est posée concernant une éventuelle extension de l'espace Jamot par la réhabilitation d'un bâtiment mitoyen. M. GUILLON répond qu'aucun engagement de la Ciate concernant l'agrandissement de l'espace Jamot n'est mentionné dans le bail.

Suite à l'avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la signature d'un bail emphytéotique administratif avec clauses résolutives avec l'association des Amis du Docteur Jamot.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la signature du bail emphytéotique administratif avec clauses résolutives à l'unanimité et autorise le Président à signer toute pièce afférente à cette opération.

AIDES AUX EVENEMENTIELS EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET DU TOUR CYCLISTE DE LA CIATE

L'association sportive de Fransèches ainsi que la roue libre Sardentaise s'associent pour mettre en œuvre un projet de tour cycliste de la CIATE dénommé « entre Creuse, Thaurion et Gartempe ».

Cette manifestation, comptant pour une épreuve du championnat national UFOLEP, est prévue pour 120 concurrents maximum et se déroulera en 3 étapes sur deux jours.

Ce genre d'épreuve à étapes, peu nombreuses en Limousin, est très prisée par les compétiteurs. Une telle épreuve serait une première en Creuse.

Concernant l'itinéraire, la plupart des communes de la Ciate seront traversées par les coureurs. Chaque Maire sera consulté et un réseau de bénévoles s'organiseront pour assurer la sécurité le long des circuits. Le choix du circuit dans chaque commune sera tracé après concertation avec le Maire.

Cette manifestation sportive permettrait à la Ciate de renforcer sa communication auprès des touristes, ce qui renforcerait l'attractivité de notre territoire. A cette occasion, il pourrait être intéressant de travailler avec le Pôle Local d'Accueil.

Aussi, en fonction de la compétence « participation financière pour les événements fédérateurs favorisant la fréquentation et la promotion du territoire, et engendrant des retombées économiques », et après avis favorable du Bureau, **il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation sportive à hauteur de 2 500€.**

Une question est posée sur le renouvellement de cette aide l'année prochaine. Il est répondu que si la manifestation venait à se pérenniser, l'aide exceptionnelle intégrerait l'enveloppe pour l'aide aux événements de la Ciate.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur cette aide aux événements à titre exceptionnel, d'un montant de 2500 €.

RENOUVELLEMENT DU DEUXIEME POSTE DE TECHNICIEN AU SPANC

Par délibération du 29 janvier 2008, le Conseil Communautaire a créé un second poste de technicien pour le SPANC. Ce poste sera vacant au 23 juin 2009. Il est proposé au Conseil Communautaire de charger le président d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion de la Creuse prévoyant un appel à candidature et une embauche au 24 juin 2009.

Dans le cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires, **il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sous contrat CDD à 35 heures, pour une durée d'un an à compter du 24 juin 2009, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 336 majoré 318.**

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN TITULAIRE POUR LE CENTRE DE LOISIRS

L'ouverture du nouveau Centre de Loisirs au Mas à Ahun va impliquer des modifications en terme d'organisation de travail, suite notamment à l'augmentation des places d'accueil.

Afin de permettre au Centre de Loisirs de garantir des conditions d'accueil convenables et d'assurer un fonctionnement optimal du service rendu, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de valider l'ouverture d'un poste de titulaire pour le Centre de Loisirs ;**
- **d'autoriser le Président à publier ce poste auprès du Centre de Gestion et à procéder au recrutement.**

Le Conseil Communautaire valide l'ouverture d'un poste de titulaire pour le Centre de Loisirs à l'unanimité et autorise le Président à publier ce poste au Centre de Gestion et à procéder au recrutement.

PRESENTATION DE L'AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A L'AVIS DU BUREAU SUR LA REVISION DES STATUTS DE LA CIATE

La démarche de réflexion et de concertation sur la révision des statuts de la Communauté de Communes, engagée en novembre 2008, a donné lieu à un avis du bureau. En effet, le bureau du 20 janvier 2009 a été exclusivement consacré à la réflexion en cours sur la modification des statuts. Les idées ressorties des réunions de concertation avec les conseillers municipaux ont été présentées (colonne « idées d'améliorations » des tableaux) ainsi que les conclusions de chacune des commissions thématiques concernant des idées d'améliorations (colonne « conclusions commission »). Pour chaque thème, le bureau a rendu un avis qui a été amendé par le Conseil Communautaire, et qui apparaît dans la colonne « avis du Conseil Communautaire ». Les modifications apportées par le Conseil Communautaire apparaissent en gras dans les tableaux suivants :

ACTION CULTURELLE, ACTION SOCIALE

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Adolescents : Animation et accueil	Le Mas à Ahun : réhabilitation d'un local pour l'accueil de loisirs : enfants de 4 à 12 ans et adolescents au premier étage CEL : ateliers et activités par les associations locales	Local : avec ou sans animations à disponibilité des jeunes Transports : ramassage ou taxis/ bus à la demande pour répondre au problème de mobilité. Améliorer la communication : plaquette générale sur les services de la Ciate, faire connaître site internet, bulletins municipaux, continuer le salon des associations et le programme des animations annuel Favoriser la formation et des stages thématiques (artisans, professionnels)	Accueil des Ados : - Le Mas lieu ouvert avec animateur et offre d'activités est de compétence intercommunale. - Les lieux ouverts sans animation (type « local ado ») restent de compétence communale.	Le Conseil Communautaire émet un avis favorable aux propositions de la commission.

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
<p>Petite enfance : Modes de gardes, loisirs, culture</p>	<p>Centres de loisirs : Ahun et Sarent</p> <p>CEL : ateliers et activités par les associations locales</p> <p>Spectacle : Marmaille (tous les 2 ans)</p>	<p>Etude pour identifier les besoins/attentes</p> <p>Développer l'offre pour les petits et les ados, et pendant les vacances. Création d'un relais assistantes maternelles (itinérant ?) pour mise en réseau.</p> <p>Création d'une structure intergénérationnelle</p> <p>Création d'une plaquette générale sur les services de la Ciate.....</p> <p>Poursuivre en terme de qualité d'offre et d'encadrement</p>	<p>Développer le nombre de places disponibles pour la petite enfance : analyser les besoins, étudier les solutions les mieux adaptées ;</p> <p>Sur la qualité de l'accueil pour la petite enfance : Mise en réseau et professionnalisation des assistantes maternelles (RAM par exemple).</p>	<p>Avis favorable du Conseil pour étudier les besoins et essayer de définir une compétence petite enfance.</p> <p>Regarder la possibilité d'étendre le RAM existant (dans le cas où l'outil RAM répond aux besoins identifiés), étendre les RAM situés à proximité de notre territoire ou en développer un en propre.</p> <p>Réflexion à mettre en œuvre sur le problème de suppression de la scolarisation des tous petits.</p>
<p>Mobilité</p>	<p>Pas d'actions à ce jour.</p> <p>Bus subventionné par la CAF dans le cadre du centre de loisirs</p>	<p>Proposition de transports : covoiturage (sur internet) ou taxis/bus à la demande</p> <p>Extension du service existant à l'ensemble du territoire : association du Donzeil</p> <p>Accompagnement des enfants piétons</p>	<p>Actions à mettre en place sur la mobilité : extension de l'existant (service du Donzeil), ou création d'un service à la demande (chauffeur+ véhicule), ou service reposant sur les taxis (participation à la course)</p> <p>Concernant le CLSH : point de ramassage à Saint Sulpice à mettre en place</p>	<p>Idée de participation à la course dans le cadre de conventions avec les taxis semble la piste la plus intéressante.</p> <p>Analyser ce qui se fait dans des communautés de communes comparables en terme de transport à la demande.</p> <p>Point de ramassage à St Sulpice à mettre en place pour CLSH avec le car de la CIATE.</p>

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vie culturelle (spectacle, lecture...)	<p>Programmation de spectacles, animations</p>	<p>Conforter l'existant et développer les partenariats (coquelicot, la Métive...)</p> <p>Développer les animations sur des temps forts (bibliothèques, spectacles...)</p> <p>Cibler des actions sur des lieux et des publics (écoles/ enfants, bibliothèque/ 3ème âge)</p> <p>Cinéma itinérant et animations en soirée</p> <p>Mise en réseau des bibliothécaires</p> <p>Randonnée contée</p> <p>Scène ouverte aux jeunes musiciens</p> <p>Créer une journée « j'emmène mes parents à la bibliothèque »</p> <p>Pas de recherche de rentabilité</p>	<p>Conforter l'existant, animations à créer autour d'événementiels, cinéma de type ciné club dans les communes</p> <p>Lecture publique : abandonner l'idée d'un schéma. Développer des animations avec les bibliothèques ou sur la lecture dans le cadre des événementiels.</p>	<p>Avis favorable pour poursuivre la programmation culturelle.</p> <p>Quelques doutes exprimés concernant la programmation de ciné-club, mais il est retenu de faire une tentative pour 2 à 3 séances pour voir fréquentation.</p> <p>Lecture publique : avis favorable pour abandonner le schéma de lecture publique. Partenariats avec les bibliothèques à développer dans le cadre d'animations et/ou de la programmation culturelle.</p> <p>Idée de développer le portage des livres à domicile : relayer cette idée auprès de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et voir comment travailler sur ce point.</p>
Equipements culturels	<p>Espace JAMOT à Saint Sulpice les champs LA METIVE au Moutier d'Ahun SARDENT (étude de faisabilité sur un centre « socioculturel » en cours)</p>	<p>Thématiser les sites (mémoire, spectacle vivant, patrimoine...)</p> <p>Accompagner la mise à disposition (conseil, cibles, partenariats...)</p> <p>Donner une vocation, favoriser la mutualisation et la pluridisciplinarité</p> <p>Développer les partenariats avec d'autres associations locales ou départementales</p>	<p>Thématiser les sites (mémoire, spectacle vivant, patrimoine...)</p> <p>Accompagner la mise à disposition (conseil, cibles, partenariats...)</p> <p>Favoriser la mutualisation et la pluridisciplinarité</p>	<p>Le Conseil Communautaire émet un avis favorable aux propositions de la commission.</p>

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Associations	<p>Aides aux événementiels</p> <p>Aides techniques</p>	<p>Redéfinir les critères d'attribution : sur le budget réalisé avec un plafond, subvention accordée seulement si la convention est respectée, favoriser les événementiels innovants ou débutants, voir si bénéfiques sont dégagés et demander le budget global de l'association.</p> <p>Achat de matériel ou conventionnement avec un partenaire (Faire et défaire) pour prêt aux associations.</p>	<p>Evénements à caractère sportif à prendre en compte ?</p> <p>Redéfinir les critères d'attribution : % sur le budget réalisé avec un plafond, subvention accordée seulement si la convention est respectée, favoriser les événementiels innovants ou débutants, voir si des bénéfiques sont dégagés et demander le budget global de l'association</p> <p>Achat de matériel ou conventionnement avec un partenaire (Faire et défaire) : à voir car problème de gestion et d'installation de ce matériel => lié à l'étude de faisabilité du centre de Sardent.</p>	<p>Ne pas mentionner les événements sportifs dans les événementiels concernés par les aides car cela risque d'être très lourd par rapport à l'enveloppe allouée : ponctuellement des événements sportifs pourront être pris en compte mais au cas par cas, en fonction de leurs retombées/territoire.</p> <p>Concernant les critères de sélection : attention à ne pas mettre en place de critères trop contraignants et qui ne seraient de toute façon pas égalitaires car les budgets sont présentés de manière très disparates par les associations. Il serait plus pertinent de se prononcer par rapport à l'intérêt de la manifestation et sur l'impact de la subvention (critère qualitatif). En revanche, l'idée de soumettre la subvention au respect de la convention et de calculer la subvention sur le budget réalisé est retenue.</p> <p>Au sujet de l'achat de matériel, l'idée semble difficile à mettre en œuvre, car la gestion du matériel peut être lourde (montage, sécurité des équipements...). Il est néanmoins retenu de faire une enquête auprès des associations pour identifier les besoins, les types de matériel concernés et d'évaluer ensuite la faisabilité de la proposition.</p>

HABITAT ET ASSAINISSEMENT

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Logement public	<p>Réhabilitation et gestion de logements communaux (logement sociaux) > seuil de 60 000€</p> <p>Réhabilitation et gestion de logements communaux (logements « hors normes ») > seuil de 150 000€</p> <p>Constructions de logements individuels HLM (à partir de 4 logements)</p>	<p>Manque de données sur le parc locatif public : réaliser un état des lieux auprès des communes</p> <p>La mise à disposition à titre permanent compétence est un frein à la réhabilitation des logements communaux : prendre en compte l'aspect affectif des communes à leur patrimoine</p> <p>Travail sur les seuils d'intervention de la CIATE.</p> <p>Possibilité de faire les travaux par tranches pour les communes.</p> <p>Privilégier le mieux disant.</p> <p>Changement de vocabulaire : Logement à Loyer Modéré</p>	<p>Diagnostic des logements communaux à réhabiliter permettant de dégager des priorités d'intervention voir d'exclure certains bâtiments peu pertinents.</p> <p>Redéfinir la répartition des compétences entre la Ciate et les communes. Ex : logements situés dans les locaux des mairies ou écoles restent de compétence communale (avec malgré tout intervention de la Ciate sous forme de fonds de concours), les autres biens (diffus, maisons indépendantes de bourg, autres...) devenant de compétence intercommunale.</p> <p>Réflexion à mener sur la distinction entre le social / hors normes.</p> <p>Programmation des constructions neuves de logements HLM ciblée géographiquement à déterminer.</p>	<p>Diagnostic du stock de logements publics est nécessaire.</p> <p>Maintenir l'utilisation du bail à réhabilitation pour les rénovations de logements communaux, tant qu'il y a tolérance de la préfecture pour ce type d'outils. Les conventions de mise à disposition posent en effet problème aux communes et risquerait de conduire à l'abandon de cette compétence.</p> <p>En fonction du diagnostic du stock de logement, proposer une clé de répartition entre la Ciate et les communes. La répartition envisagée en commission (communes assurent les réhabilitations des logements dans des bâtiments qui abritent mairie et/ou école, mais avec un fonds de concours de la Ciate, la Ciate assure la réhabilitation des autres logements) est à étudier : notamment faire des simulations/la participation de la Ciate via un fonds de concours. Il faudra solliciter les communes pour avoir leur avis sur des propositions.</p>

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
<p>Parc locatif privé :</p> <p>Vacance des logements</p> <p>Accessibilité aux personnes à mobilité réduites</p> <p>Précarité liée au logement</p> <p>Economies d'énergie et énergies renouvelables</p>	<p>Bourse aux logements et locaux professionnels</p> <p>Mise en œuvre et animation du P.R.I.G. (axes : résorption de la vacance, sortie d'inconfort et d'insalubrité, adaptation au handicap)</p> <p>éco conditionnalités des aides dès 2009</p>	<p>Plus d'échanges avec les notaires, les agences immobilières</p> <p>Inventaire des logements à réhabiliter (état de lieu de l'état du patrimoine)</p> <p>Passage du P.R.I.G. à l'O.P.A.H. pour mieux cibler les aides en fonction des besoins du territoire.</p> <p>Mieux organiser la rencontre de l'offre et de la demande</p> <p>Créer des moyens de persuasion sur les maisons vacantes (ex créer une taxe intercommunale)</p> <p>Donner l'exemple avec la réhabilitation de logements communaux adaptés aux personnes à mobilité réduite</p> <p>Meilleure information notamment sur énergies renouvelables.</p> <p>Action partenariale pour faire aboutir les dossiers (partage des informations des moyens)</p> <p>Orienter le nouveau programme d'aide aux particuliers (après PRIG) vers les économies d'énergies.</p>	<p>Pas de priorisation des thématiques, attente du lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH (1^{er} trimestre 2009).</p> <p>Actualiser le recensement des logements vacants et caractériser le type de vacance (remédiable ou non).</p> <p>Communiquer davantage (notamment en direction des personnes en difficultés ou les personnes âgées).</p> <p>Actualiser la plaquette (nouvelles primes ANAH, nouvelle participation CIATE).</p> <p>Redynamiser les réseaux existants (MDPH, CALC, UTAS/UDAF, ...) et lien avec les nouveaux dispositifs MOUS, AIVS, Dispositif de Gestion Locative...</p> <p>Diagnostic sur les projets de logements HLM en vue d'une programmation.</p>	<p>Les orientations du futur programme d'aide à l'habitat devront être définies dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle.</p> <p>Ce type de dispositif étant mis en place de manière partenariale, la Ciate n'est pas maître réellement des orientations qui seront données. Le futur dispositif devra prendre en compte les préoccupations des partenaires financiers. L'état oriente déjà clairement ses aides vers les économies d'énergies.</p> <p>En vue de mieux travailler sur la problématique de l'insalubrité, qui pour l'instant a fait l'objet de peu de dossiers, il est proposé de communiquer auprès des médecins, des professions médicales et médico-sociales.</p>

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Valorisation du patrimoine bâti Valorisation et aménagement des centres bourgs pour le bâti	Action de Valorisation du Patrimoine Bâti Traditionnel (A.V.P.B.T.) en diffus	Sensibilisation et formation en direction des particuliers et des artisans. Cahier des charges à moduler (faire évoluer les critères et les matériaux) Estimer le surcoût lié aux matériaux et faire en sorte qu'il soit couvert par la subvention Prioriser les secteurs d'intervention : orientation des subventions et des solutions techniques vers les opérations en centre-bourgs (assainissement et aides à la valorisation)	Bilan qualitatif et quantitatif en cours de l'action Pays. Fondation Patrimoine : action à part. mais veiller à une homogénéisation de la participation CIATE entre cette action et les autres. Attentes ressorties durant la commission : action moins contraignante pour ne plus s'orienter seulement vers les plus favorisés, s'attacher à un lien étroit avec les artisans, attention aux dossiers qui concernent les bâtiments contraints par un périmètre de protection...	Dans le cadre de la réflexion en cours sur l'évolution de l'AVPBT, les principales modifications envisagées par rapport à l'action précédentes sont les suivantes : - localisation de l'action sur des secteurs déterminés (ex :centre-bourgs) ce qui permettrait d'avoir un impact plus visible de l'action, et d'aider en priorité les personnes concernées par des mesures contraignantes (périmètre de protection d'un monument historique par ex) ; - conditionnement de l'aide à un plafond de revenus ; - mettre l'accent sur le volet « conseil architectural » qui accompagne l'aide plutôt que sur l'aide en tant que tel.
Accueil de populations	Réhabilitation de logements communaux Constructions de logements individuels HLM Mise en œuvre et animation du P.R.I.G.	Réserves foncières en vue de lotissements ou d'acquisitions individuelles Vente de terrains déjà viabilisés Incitation des propriétaires pour vendre S'appuyer sur le potentiel des bâtiments existants	Rien à envisager concernant des réserves foncières et lotissements mais parallèle à faire avec la compétence développement économique pour réaliser un recensement.	Le Conseil Communautaire est globalement favorable aux propositions de la commission.

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Assainissement	<p>SP.A.N.C. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'existant - Contrôle du neuf - Mission de conseil 	<p>Aide au montage de dossiers (conseil technique, plan de financement, aides directes).</p> <p>Privilégier dans certains cas les installations semi collectives : S'appuyer sur la connaissance technique du SPANC pour cibler ces opérations. Inciter les personnes à se regrouper.</p> <p>Exonération de la redevance possible si encadrement très rigoureux.</p> <p>Assainissement collectif : aide au montage de dossiers (financier et technique auprès des communes).</p>	<p>Le fonctionnement du service actuel ne fait pas l'objet de modification dans l'immédiat.</p> <p>Les demandes des mairies sur les installations regroupées peuvent être traitées, mais devront faire l'objet d'une étude complémentaire par un service extérieur (le Spanc ayant un temps de travail limité, il ne peut pas traiter rapidement les demandes et rendre un travail abouti).</p> <p>La prise de compétence de l'assainissement collectif ou semi collectif n'est pas envisagée. Afin d'assurer ces missions, il serait nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire ce qui se traduirait par une augmentation de la redevance d'assainissement.</p> <p>L'exonération de cette redevance, pour certains usagers, est délicate à mettre en oeuvre pour l'instant. En effet, les recettes du Spanc permettent seulement de couvrir ses dépenses.</p>	Le Conseil Communautaire est globalement favorable aux propositions de la commission.
Document d'orientation et de référence		Améliorer la cohérence des actions et des objectifs poursuivis sur l'ensemble du territoire tout en laissant une certaine marge de manœuvre aux communes	/	Le Conseil Communautaire est globalement favorable aux propositions de la commission.
Information - Communication	<p>Site internet</p> <p>Plaquettes pour certaines actions</p>	<p>Organisation de réunions d'information et de sensibilisation.</p> <p>Guide pratique complet.</p> <p>Partage d'information autour de personnes en difficultés (alerte des élus).</p>	La CIATE ne doit pas se substituer à d'autres organismes (cf. SDEC, services fiscaux, réseaux d'assistantes sociales...) mais reste bien un relais. Possibilité d'un document pratique des services et contacts suivant les thématiques recherchées et relais internet.	Le Conseil est globalement favorable aux propositions de la commission.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Connaître l'existant et les problèmes des entreprises existantes (mieux aider les entreprises face à la crise actuelle)	Projet d'étude visant à définir une stratégie de développement économique	Diagnostiquer et connaître les besoins des entreprises ; Faire une enquête qualitative auprès des entreprises Communiquer sur les atouts (fiscalité, exonérations, faibles coûts des terrains, qualité de la main d'oeuvre)	Mener étude de développement économique Développer une communication sur l'attractivité du territoire pour les entreprises.	Avis favorable du Conseil Communautaire concernant les conclusions de la commission.
Manque d'artisans / problème de succession et de transmission Commerce de proximité : favoriser l'installation, aider la transmission-reprise	Aides au commerce et à l'artisanat, notamment pour transmission-reprise (DCT) Pôle Local d'accueil Opérations immobilières	Favoriser l'installation de micro-entreprises réparties sur le territoire (notion de maillage) Réaliser une prospection nationale Proposer un appui à la gestion administrative et à la comptabilité aux artisans, notamment pour les créations ; Mieux informer les artisans (assistance en terme d'information/conseil) Parrainage Groupements d'employeurs.	Maintenir des aides à l'artisanat et au commerce Proposer une offre/une aide en direction des apprentis et des jeunes en formation (EMB notamment) Favoriser la mutualisation de postes (secrétariat, gestion) entre artisans et/ou favoriser la création d'activités de service aux entreprises. Réaliser une prospection nationale en direction des repreneurs et développer une communication adaptée.	Le Conseil exprime quelques doutes sur la faisabilité des propositions (notamment la mutualisation des postes). Ces idées sont en effet difficiles à mettre en place mais pourraient faire l'objet d'actions tests dans le cadre du nouveau dispositif DCT, qui va être recentrée sur des actions collectives et de l'animation, plutôt que sur des aides financières systématiques. Les propositions ne semblent pas très ambitieuses, et il est dommage dans le cadre de la prospection, de ne pas essayer de faire venir des entrepreneurs ou entreprises plus importantes (30taine de salariés). Par rapport à cette remarque, il est à noter que l'on doit d'abord travailler sur une offre (foncière, immobilière) en direction de ces entreprises, avant de pouvoir les prospecter. Il faut en quelque sorte « se tenir prêt » pour le cas où une entreprise de ce type souhaite s'installer.

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Commerce ambulant	Etude menée dans le cadre de la DCT	Désuétude des systèmes de tournées. Développer plutôt les systèmes de livraison sur commande	Développer les systèmes de livraison sur commande.	Pas de remarque du Conseil Communautaire. Il est noté que les tournées alimentaires sont effectivement appelées à disparaître.
Insuffisance et ou blocage des locaux commerciaux et du foncier	Opérations immobilières pour l'accueil d'entreprises Pas d'actions en matière de foncier	Inventaire des terrains et des biens communaux Recensement des locaux vacants Prospective pour réalisation de réserves foncières communales et intercommunales : Convention SAFER à mettre en place. Réaliser une zone d'activité	Recensement des locaux vacants (en cours) Inventaire des terrains et des biens communaux Convention SAFER à mettre en place (prospective foncière) Réalisation de réserves foncières (attention à libellé de statut). Réalisation d'une zone d'activité à Ahun. Repréciser les opérations immobilières éligibles (attention à libellé de statut).	Concernant les opérations immobilières : il faudra repréciser celles qui relèvent de la Ciate et celles qui relèvent de la commune car les communes sont propriétaires de locaux commerciaux qu'elles souhaitent parfois « rafraîchir » avant de les relouer, les statuts doivent le permettre : la commission économie devra travailler sur une clé de répartition (seuil, objet...) Concernant la réalisation de réserve foncière, les statuts devront spécifier les cas où la Ciate est compétente, afin de ne pas bloquer des projets communaux. La commission devra également réfléchir dans ce sens. Par ailleurs, la Ciate joue parfois un rôle de médiateur ou de facilitateur pour l'installation d'entreprises (ex Trullen au Moutier d'Ahun), il serait pertinent que cette mission apparaisse dans les statuts.

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Valoriser les atouts (cadre de vie), prospecter hors territoire (prendre en compte ce qui est apprécié par les habitants) ; faire connaître le territoire	Pôle Local d'Accueil Office de Tourisme	Mieux communiquer ; Réaliser un guide d'accueil ; Réaliser une prospection nationale sur commerce et l'artisanat. Chercher des circuits de com non coûteux (internet, mail, réseaux pro) ; Idée de « faire connaître le département à ceux qui le connaissent déjà » c'est-à-dire profiter des réseaux familiaux, des gens qui viennent dans un cadre touristique ou autre. Communiquer lors des événements (vélo, trial par ex) Développer une offre d'information vers les apprenants qui « transitent » par le territoire (AFPA, lycée agricole...)	Réaliser un guide d'accueil Réaliser une prospection nationale, en particulier sur commerce et l'artisanat / utiliser les réseaux professionnels. « Faire connaître le département à ceux qui le connaissent déjà » : - réseaux familiaux ; - communication lors d'évènements ; - développer une offre d'information vers les apprenants (AFPA, lycée agricole, LMB...)	Les idées émises par la commission pourront être mises en œuvre dans le cadre du programme d'action du Pôle Local d'Accueil.
Agriculture : - absence de transformation ; - problèmes de succession et à terme de déprise, diminution du nombre d'agriculteur.	Pas d'actions	Difficulté d'agir à l'échelle de la Ciate sur le thème de l'agriculture (décisions à Bruxelles...), mais : Favoriser les circuits courts. Favoriser la diversification. Aider par exemple les maraîchers à s'installer. Favoriser la transformation et la mutualisation des moyens (notamment pour transformation). Valoriser les produits de qualité Mener une réflexion avec les agriculteurs.	Participer financièrement à la mise en place d'un abattoir départemental. Mettre en place des réserves foncières (ou favoriser l'intermédiation avec communes – voir recensement des biens communaux). Favoriser la transformation. Favoriser les circuits courts. Valoriser les produits de qualité.	Les membres du Conseil expriment des doutes concernant les propositions en matière d'agriculture : - la pertinence d'un projet d'abattoir départemental est soulevée, si les coopératives ne souhaitent pas abattre en Creuse ; - ils remarquent également que la vente directe ne peut pas être développée largement, dans la mesure où les débouchés sont limités dans le département. -concernant l'idée de réaliser des réserves foncières, le Conseil Communautaire indique que les parcelles en vente sont systématiquement octroyées à de gros exploitants, il y a peu de possibilité d'encourager la diversification et l'installation de petits producteurs.

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD'HUI	IDEES D'AMELIORATIONS	CONCLUSIONS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Tourisme	Missions de l'Office de Tourisme Valorisation de sites touristiques	Entretien et faire vivre l'existant, mais ne pas aller au-delà en terme de développement (place d'hébergement et sites touristiques sont en nombre suffisant). Développer les activités à vocation familiale, permettant de faire rester les touristes sur le territoire. Favoriser des gîtes spécialisés (pêche et chasse), qui marchent bien. Mieux communiquer à l'extérieur et à l'intérieur du département (salon, information des autres OT) Communiquer via internet	Faire vivre l'existant. Mieux communiquer à l'extérieur et à l'intérieur du département (salon, information des autres OT) S'appuyer sur la valorisation des produits de qualité.	Le Conseil Communautaire est globalement favorable à l'avis de la commission.
Manque de médecins et de professions médicales, qui va s'accroître avec les départs à la retraite.	Prospection avec le Pôle Local d'Accueil	Etude préalable à une Maison pluridisciplinaire de santé est prévue dans le cadre du contrat de pays, en maîtrise d'ouvrage commune d'Ahun.	/	Le Conseil Communautaire souligne qu'une telle étude est d'intérêt communautaire. Il serait donc souhaitable que l'étude soit réalisée par la Ciate, d'autant plus que si l'étude se révèle favorable, l'investissement serait probablement réalisé par la Ciate.
Connexion ADSL incomplète sur le territoire	Pas d'actions de la Ciate. Action menée par syndicat Dorsal pour assurer la couverture.	/	/	

ENVIRONNEMENT

ENJEUX	ACTIONS MENEES AUJOURD’HUI	AMELIORATIONS / NOUVEAUTES	AVIS COMMISSION	AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
<p>Préservation de l’environnement (de s milieux aquatiques)</p>	<p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement naturel et patrimonial</u></p> <p>Restauration et entretien des berges de rivières.</p> <p>Mise en place de Contrats de Restauration et d’Entretien de rivière sur le Thaurion et sur la Creuse ainsi que leurs affluents.</p> <p>Poursuite du contrat de rivière sur la Gartempe.</p>	<p>Garder la compétence rivière dans un souci de répondre aux enjeux fondamentaux</p> <p>Définir et préciser la compétence rivière : La restauration des cours d’eau doit prendre en compte les objectifs de la Directive Européenne sur l’eau. La compétence doit cibler la qualité de l’eau et des milieux</p> <p>Faire un syndicat d’eau départemental pour l’eau potable pour pallier au manque homogénéité</p> <p>Faire une structure de gestion rivière adaptée à la Creuse, le Thaurion à l’image du syndicat CR (Contrat de Rivière) Gartempe</p> <p>Concentrer les actions dans un souci d’efficacité : Un entretien ciblé est préférable</p> <p>Des actions témoins peuvent servir de support de communication peuvent encourager la dynamique</p> <p>Le CRE est un bon travail, les actions sont à poursuivre et doivent être accompagnées de sensibilisation</p> <p>Travaux urgents à réaliser sur la Gartempe en attendant les actions du contrat rivière Gartempe (d’ici deux ans)</p>	<p>Abandon de la compétence « entretien » des cours d’eau en tant que telle.</p> <p>Restauration des milieux aquatiques en accord avec les orientations départementales du SDGMA sur l’ensemble des cours d’eau de la CIATE.</p> <p>Poursuite du CRE sur la Creuse ; Travaux de restauration conformes à l’esprit du SDGMA sur le Thaurion ; Mise en œuvre du Contrat de Rivière Gartempe. Idée de mise en place d’une action « test » globale à Maisonnisses (gestion lâchers microcentrale, abreuvoirs clôtures, restauration)</p>	<p>Le Conseil Communautaire est globalement favorable aux propositions de la commission.</p> <p>Attention cependant dans la logique d’abandonner l’entretien des rivières à ne pas oublier certains travaux qui pourraient s’avérer importants (érosion des berges par exemple)</p>
<p>Préservation d’un cadre de vie : « notre petit patrimoine »</p>	<p>Recensement du petit patrimoine rural non protégé</p>	<p>Conserver les critères actuels de restauration</p> <p>Réaliser une restauration de PRNP par commune n’a pas de sens, mais prendre en compte les</p>	<p>Restauration et mise en valeur du PRNP sur les chemins de randonnées de la CIATE / avec une signalétique uniforme</p>	<p>Le Conseil est globalement favorable aux propositions de la commission.</p>

	<p>Mise en valeur quand l'objet est propriété publique, visible de la voie publique ou d'un chemin de randonnée.</p> <p>Mise en place d'actions de valorisation, de promotion, et de mise en réseau de ce petit patrimoine.</p>	<p>communes n'ayant pas encore bénéficié de restauration</p> <p>Mettre l'accent sur l'entretien (responsabilité des communes)</p> <p>Mettre en relation les chemins et le patrimoine et l'animation. Patrimoine à faire vivre : associer une restauration à un usage potentiel. Travailler avec les associations.</p> <p>Valoriser le « réseau » par une signalétique homogène et renforcer l'identité CIATE sur les aménagements.</p>	<p>Réalisation de sentiers thématiques (Ex : Drouilles)</p> <p>Réaliser un carnet d'adresses des artisans.</p>	
<p>Valorisation, ouverture, sensibilisation, découverte de l'environnement</p>	<p>Chemins de randonnée pédestre.</p> <p>Création, balisage et entretien de circuits thématiques.</p>	<p>260 km de chemins sont amplement suffisants mais la Pouge peut avoir un petit circuit. Davantage serait inutile et contraignant, mais renforcer randonnée de qualité : Boucles à thèmes pour un public diversifié : ces thèmes peuvent être à raccrocher au patrimoine.</p> <p>Une boucle pédestre intercommunale qui emprunte les chemins existants ou liaisons existantes ;</p> <p>Chemins : préférer public non motorisé avec néanmoins une certaine tolérance et bonne cohabitation.</p> <p>Aménagement de chemins avec mobilier (poubelles, bancs, tables de pique nique avec une identité CIATE)</p> <p>Prévoir solution de collecte des déchets sur les chemins</p> <p>Favoriser le développement de la randonnée par</p>	<p>Le nombre de kilomètres entretenus et balisé semble suffisant : ne plus créer de nouvelles boucles hormis pour La Pouge qui n'en a pas du tout.</p> <p>Création d'une grande boucle Ciате qui emprunterait les chemins déjà existants : sur environ 2 jours, elle devra notamment passer par l'auberge de jeunesse de Banize.</p> <p>Sentier thématiques : Elargir la découverte du territoire au delà des sites majeurs</p> <p>Proposer des éléments concrets et visibles sur le terrain sur le thème « paysage et découverte »</p> <p>Mieux valoriser les boucles existantes : éléments d'interprétation, Spécialisation des boucles par public (équestre, famille...)</p> <p>Un document de travail à faire connaître et à mettre à la disposition des communes : la</p>	<p>Le Conseil Communautaire est globalement favorable aux propositions de la commission.</p> <p>A noter que la boucle Ciате peut être problématique car le Conseil Général supprime certains itinéraires départementaux qui auraient pu permettre de lier les boucles existantes. Cette idée devra être réétudiée.</p>

		le biais des associations Mesurer la fréquentation sur les chemins	carte de l'ensemble des chemins de randonnée.	
Economie d'énergies et énergies renouvelables	Réflexion et études sur le développement des énergies renouvelables en particulier concernant l'éolien.	L'éolien est à favoriser, mais avec des précautions (attention au mitage et à la privatisation de l'énergie) Faire un carnet d'adresses artisans « énergies renouvelables » Récupérer les produits de coupe non utilisés pour produire de l'énergie (bois communaux) Communiquer, informer accompagner des actions en faveur des énergies renouvelables, incitation aux économies/ particuliers.	Les économies d'énergies sont à mettre au premier plan. Un effort devra porter aussi sur la promotion des énergies renouvelables. Développement de l'éolien à promouvoir.	Le Conseil Communautaire est favorable à ces propositions. Concernant la promotion des énergies renouvelables, la CIATE ne doit pas se substituer à d'autres organismes (SDEC, services fiscaux, réseaux d'assistantes sociales...) mais reste bien un relais.
Préservation de l'environnement sensibilisation,		Rôle de sensibilisation, et formation à la préservation de l'environnement Jardinage et agriculture biologique à favoriser ; prévoir des incitations pour l'agriculture biologique	Constat de la difficulté à intervenir sur le domaine agricole.	Le Conseil n'émet pas de remarques sur ce point.

Idées d'améliorations :

- idée de rajouter une rubrique sur les énergies renouvelables sur le site de la Ciate ;
- Mieux communiquer sur les animations organisées sur le territoire ;
- Mieux référencer le site internet, établir des liens avec d'autres sites ;
- Journal à rééditer ;
- Communication à intensifier globalement ;
- Intensifier l'affichage ;
- Envoyer l'information aux associations plutôt qu'aux communes ;
- Développer la communication de l'Office de Tourisme ;
- Mieux communiquer sur nos atouts ;
- Profiter d'événementiels qui réunissent beaucoup de personnes pour communiquer sur le territoire (du point de vue touristique et accueil).

Idées retenues par la commission :

- Mieux référencer le site internet, établir des liens avec d'autres sites ;
- Site spécifique à l'Office de tourisme à réaliser (prévu) ;
- Traduire le site internet en anglais (ou des parties)
- Journal à rééditer ;
- Mieux communiquer sur le volet touristique à l'extérieur et à l'intérieur du département (salon, information des autres OT) ;
- Réaliser un guide d'accueil ;
- Réaliser une prospection nationale, en particulier sur commerce et l'artisanat / utiliser les réseaux professionnels ;
- « Faire connaître le département à ceux qui le connaissent déjà » : réseaux familiaux ; communication lors d'évènements ; développer une offre d'information vers les apprenants (AFPA, lycée agricole, LMB...)
- Développer une communication sur l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Avis du Conseil Communautaire sur la communication :

Avis favorable sur les propositions ci-dessus même si il est remarqué que les gens se plaindront toujours d'un manque de communication, alors même qu'ils ne mettent pas toujours à profit la communication existante.

Idée d'apposer des pancartes avec le logo sur l'ensemble des bâtiments appartenant à la Ciate ou qu'elle a en gestion.

Après présentation du document, plusieurs questions en sont ressorties. Tout d'abord concernant la rubrique logement public, un délégué demande pourquoi la programmation des constructions neuves de logements HLM n'a pas été retenue dans les avis du Bureau. M. TRUNDE évoque le fait qu'il existe trop peu de demandes actuellement, c'est pour cette raison que le Bureau n'a pas retenu cette proposition.

Ensuite, concernant la valorisation et l'aménagement des centres bourgs, il est évoqué la possibilité de prendre en compte la valorisation des places publiques des centres bourgs dans les compétences de la Ciate.

Enfin, concernant la compétence environnement, M. LAINE demande une ouverture du débat sur le thème de la gestion de l'eau potable. Il conviendrait de réfléchir à la gestion future de l'alimentation en eau potable des administrés de la Ciate, au vu des coûts élevés de la gestion de l'eau lorsqu'elle est déléguée au privé.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les avis présentés.

Le Conseil Communautaire valide les avis présentés ainsi que l'avancement de la réflexion sur la modification des statuts de la Ciate.

PARTICIPATION AU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT

Un Contrat Territorial est un nouvel outil contractuel des Agences de l'Eau pour la gestion des milieux aquatiques et des bassins versants. A terme, il remplacera les Contrats Restauration Entretien. Il possède l'avantage de pouvoir associer de nombreux maîtres d'ouvrages avec comme souci principal une cohérence de bassin versant. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans.

Le CT « Vienne amont » s'inscrit dans la démarche du SAGE « Vienne » porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin « Vienne ». Les principaux cours d'eau concernés sur notre territoire sont le Thaurion, l'amont de la Leyrenne, la Gosne, l'aval de la Banize et les ruisseaux de Marque, de Vavette, de Vidailat ainsi que leurs affluents. Le PNR de Millevaches en Limousin est la structure animatrice du CT. Il a donc défini des enjeux à l'échelle du bassin et assurera la cohérence territoriale des travaux engagés.

Le CT « Vienne amont » permettra une contractualisation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région. Le département de la Creuse n'a pas encore donné de réponse quand à sa participation. Le financement des actions se fera à un taux comparable à celui d'un CRE (70 à 80%). Le financement de temps de travail pour le suivi des travaux est prévu. Une mutualisation à l'échelle du bassin est envisageable.

Un programme de travail devra être défini pour le début de l'automne et les travaux pourraient débuter en 2010 pour une durée de 5 ans. La commission « Environnement » sera prochainement réunie pour réfléchir aux objectifs de travaux et pour évaluer notre engagement financier.

Après avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil Communautaire une réponse de principe quand à la participation de la Ciate à cette démarche en tant que maître d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité moins une abstention.

A Ahun, le 16 mars 2009



**Jacky GUILLON,
Président**

